

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE "16RJD"

Article 1 – Forme

Il est formé entre les soussignés:

1. SCI des Hauts Jardins SIREN : 414 973 859

Siège social : 25 Grande Rue – 54290 Froville

Représentée par : Monsieur Antonio Petrucci, gérant

Nationalité : Italienne

Demeurant : 25 rue Principale – 54290 Froville

Part détenue dans la SAS 16RJD : 50 %

2. SCI CLAC SIREN : 888 225 737

Siège social : 35 rue des Carmes – 54000 Nancy

Représentée par : Madame Catherine Cuny, gérante

Nationalité : Française

Demeurant : 35 rue des Carmes – 54000 Nancy

Part détenue dans la SAS 16RJD : 50 %

une Société par Actions Simplifiée (SAS) régie par les dispositions du Code de commerce et par les présents statuts.

Article 2 – Dénomination sociale

La société prend la dénomination suivante : 16RJD

Article 3 – Objet

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'acquisition, la vente, l'échange, la rénovation, la mise en valeur de biens immobiliers ;
- L'activité de marchand de biens ;
- Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au : 35 rue des Carmes, 54000 NANCY.

Il peut être transféré en tout autre lieu sur simple décision du Président, sous réserve de ratification par les associés.

Article 5 – Durée

La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 – Apports

Les associés effectuent les apports suivants :

- La SCI des Hauts Jardins, SIREN 414 973 859, siège social au 25 Grande Rue, 54290 Froville, apporte la somme de 20 000 € ;

- La SI CLAC, SIREN 888 225 737, siège social au 35 rue des Carmes, 54000 Nancy, apporte également la somme de 20 000 €.

AP ee

Article 7 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 40 000 €, divisé en 400 actions de 100 € chacune, intégralement souscrites et libérées à la constitution, réparties comme suit :

- SCI des Hauts Jardins : 200 actions (50 %)
- SI CLAC : 200 actions (50 %)

Article 8 – Président

La société est dirigée et représentée par un Président, personne physique ou morale, nommé par décision unanime des associés.

Le Président peut être révoqué à tout moment par décision unanime des associés.

Article 9 – Décisions collectives

Les décisions collectives des associés sont prises à l'unanimité des voix, en particulier pour :

- Approbation des comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Nomination ou révocation du Président ;
- Modification des statuts ;
- Cession d'actions ;
- Augmentation ou réduction du capital ;
- Dissolution anticipée.

Chaque action donne droit à une voix.

Article 10 – Cession d'actions

Les cessions d'actions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément unanime des associés.

La transmission par voie successorale ou conjugale est également soumise à un agrément.

Article 11 – Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le premier exercice commencera à la date d'immatriculation de la société et se terminera le 31 décembre 2026.

Article 12 – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide de l'affectation des résultats sur proposition du Président. Elle peut décider de distribuer tout ou partie des bénéfices, ou de les affecter à des comptes de réserve ou de report à nouveau.

Article 13 – Commissaire aux comptes

Il n'est désigné de commissaire aux comptes que dans les cas où la loi l'impose.

Article 14 – Dissolution – Liquidation

En cas de dissolution anticipée, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs désignés par les associés.

Article 15 – Formalités

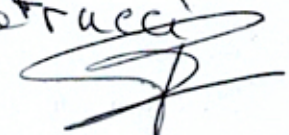
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présents statuts à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Fait à Nancy, le 10 juillet 2025

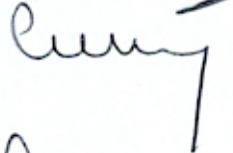
En 2 exemplaires originaux.

Les Associés :

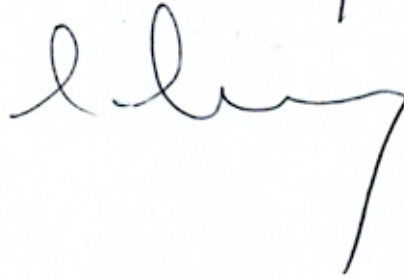
Pour la SCI des Hauts Jardins
(SIREN 414 973 859, 25 Grande Rue, 54290 Froville)

Antonio Petracci


Pour la SI CLAC
(SIREN 888 225 737, 35 rue des Carmes, 54000 Nancy)

Catherine Luy


Signature : _____



AP

ee

ACTE CONFIRMATIF DE CONSTITUTION

Nous soussignés,

1. Antonio Petrucci, gérant de la **SCI des Hauts Jardins**
SIREN : 414 973 859
Siège social : 25 Grande Rue – 54290 Froville
2. Catherine Cuny, gérante de la **SCI CLAC**
SIREN : 888 225 737
Siège social : 35 rue des Carmes – 54000 Nancy

associés de la société SAS 16RJD en cours d'immatriculation au RCS de Nancy, dont le siège est situé 35 rue des Carmes 54000 NANCY, dont les statuts ont été signés par nous le 10 JUILLET 2025 et au vu de l'attestation de dépôt des fonds établi par la CIC Est le 18 Juillet 2025 postérieurement à la signature des statuts, confirmons par le présent acte de la constitution de la dite SAS.

Fait à Nancy,
le 5 août 2025

Antonio PETRUCCI



Catherine CUNY

